

Objet : RD - Définition d'intérêt communautaire du Chambéry Savoie Stadium

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoultre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Anne-Marie Barouti à Martine Lambert - de Stéphane Bochet à Philippe Gamen - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Max Joly à Aloïs Chassot - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Walter Sartori - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmais - de Bruno Stellan à Grégory Basin - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Céline Vernaz à Alexandra Turnar - de Philippe Vuillermet à Sophie Bourgade - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 22 mai 2025

délibération n° 116-25 C

objet **RD - Définition d'intérêt communautaire du Chambéry Savoie Stadium**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, rappelle qu'une réflexion est menée sur le transfert de nouvelles compétences à Grand Chambéry, conformément au projet d'agglomération et au rapport de la Chambre régionale des comptes.

Grand Chambéry exerce la compétence « construction, aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Dans le cadre de cette compétence, compte tenu de son rayonnement départemental voire régional, il est proposé de définir d'intérêt communautaire le Chambéry Savoie Stadium, emportant transfert des biens y afférents de la Ville de Chambéry à Grand Chambéry, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Construit par la Ville de Chambéry et mis en service en septembre 2023, le stade possède une capacité d'accueil d'environ 6 000 places en configuration match sportif, et 11 000 places en configuration concert / évènementiel.

Il s'agit du seul stade de l'agglomération accueillant un club au statut professionnel, comme le Phare pour le handball et la patinoire pour le hockey. Le Chambéry Savoie Stadium accueille ainsi des matchs de championnat national et a déjà accueilli des matchs amicaux internationaux.

Dans la perspective de ce transfert, le Conseil communautaire, par délibération du 13 février 2025, a confié à la CLECT la mission d'établir une estimation financière des charges susceptibles d'être transférées à Grand Chambéry par la Ville de Chambéry au titre du Chambéry Savoie Stadium. Le 17 avril 2025, la CLECT a rendu un rapport estimatif des charges, qui devra être retravaillé et affiné au moment du transfert effectif de l'équipement, au vu des chiffres consolidés des exercices 2024, 2025 et 2026.

Lorsque l'exercice d'une compétence est subordonné à la reconnaissance de son intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 14 mai 2025,

Vu le rapport d'évaluation estimative approuvé de la commission locale des charges transférées du 17 avril 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de définir d'intérêt communautaire le Chambéry Savoie Stadium à compter du 1^{er} janvier 2027,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **116-25 C**

Objet de l'acte :	RD - Définition d'intérêt communautaire du Chambéry Savoie Stadium
Classification Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 1 - Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution
Date de l'acte :	22 mai 2025
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250522-lmc1H33714H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33714H1

Date de transmission en Préfecture :	27 mai 2025
Date de réception en Préfecture :	27 mai 2025
Date de publication sur le site internet:	mercredi 28 mai 2025